

## **REGLEMENT DE LA MANIFESTATION « Jardins en Fête »**

### **Organisation :**

Jardins en Fête. Case postale 79 CH- 1296 Coppet, Tél : 41 (22) 776 59 25  
E-mail : [info@jardinsenfete.ch](mailto:info@jardinsenfete.ch) Site Internet : [www.jardinsenfete.ch](http://www.jardinsenfete.ch)

### **Contact :**

Viviane Cagneux & Françoise Mottu-Bonna

### **Matériel :**

Seuls sont admis les tentes ou parasols blancs. Les pancartes publicitaires ne sont pas autorisées. Chaque stand sera équipé d'un panneau blanc sur lequel figurera le numéro du stand et la raison sociale des exposants. Il sera fourni par les organisateurs et restera leur propriété. Chaque exposant se verra remettre des badges et des cartes de parking à leur arrivée.

### **Stand :**

Chaque stand sera délimité en fonction des m<sup>2</sup> réservé afin de faciliter la circulation des visiteurs et favoriser une bonne harmonie entre les exposants. L'électricité et l'eau sont à disposition dans le parc et le verger.

### **Installation des stands :**

Le parc sera ouvert aux exposants le mercredi 7 mai et le jeudi 8 mai de 07h00 à 21h00 et le vendredi 9 mai de 06h00 à 09h00. Les camionnettes ne pouvant pas accéder devant certains stands, les exposants doivent prévoir une brouette pour décharger. En cas de matériel très lourd et encombrant un tracteur et un transpalette sont prévus pour le déchargement et transport jusqu'au stand. Une fois l'aménagement du stand effectué, les véhicules des exposants devront impérativement quitter l'enceinte du parc et seront dirigés aux endroits prévus à cet effet avec l'aide du service d'ordre. L'eau d'arrosage est à disposition des exposants avant et après les heures d'ouverture. **Prière d'apporter vos propres arrosoirs.**

### **Démontage des stands :**

**Les exposants sont tenus de maintenir leur stand ouvert jusqu'à la fin de la manifestation (dimanche 18h00).** Le démontage pourra débuter dès la fermeture des portes au public. Le service d'ordre se chargera de régler les allées et venues des véhicules entrant dans le parc. Priorité de départ sera donnée aux exposants suisses qui ne sont pas tenus de passer la frontière. Nous rappelons aux exposants étrangers que les directives pour les formalités douanières sont jointes à ce courrier

### **Catalogue :**

Le catalogue est compris dans le prix d'entrée et comportera le plan de la manifestation, les raisons sociales, les coordonnées, les spécialités, le numéro de stand de chaque exposant ainsi que des fiches techniques sur le thème de l'année.

### **Animaux :**

Les chiens et autres animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du parc.

**Brouettes :**

Pour les achats de plantes effectués par les visiteurs, un service de brouette sera assuré par les écoliers de la région jusqu'au véhicule.

**Restauration :**

Un restaurant, un bar à café et un salon de thé seront à disposition des exposants et des visiteurs **dans le verger**. Les exposants auront la possibilité de commander chaque matin des assiettes froides qui seront livrées sur leur stand par le traiteur.

**Parking :**

De nombreux parkings seront mis à disposition aux alentours du château pendant toute la manifestation.

**Presse :**

Cette manifestation sera largement annoncée dans la presse helvétique et française de même qu'elle sera couverte par la radio et la télévision Suisse Romande. Des affiches annonceront la manifestation dès mi-avril sur tout le bassin lémanique et la France voisine.

Coppet, le 25 avril 2014